



Délibération
FINANCES/JG-SB

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 
ID : 017-211704150-20201221-2020_150INVESBP-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

2020-150. OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 30

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara

Excusés ayant donné pouvoir : 5

BUFFET Martine à Evelyne PARISI, CATROU Rémy à Florence BETIZEAU, DELCROIX Charles à BERDAI Ammar, DIETZ Pierre à CHABOREL Sabriba, GUENON Delphine à TORCHUT Véronique

Secrétaire de séance : CALLAUD Philippe

Date de la convocation : 15 décembre 2020

Date d'affichage : 23 DEC. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1, modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD),

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Considérant que le budget primitif 2021 sera soumis au vote du Conseil Municipal au cours du premier trimestre 2021,

Considérant que le budget de la collectivité territoriale ne sera pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de **la section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.



- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au **remboursement en capital des annuités de la dette** venant à échéance avant le vote du budget.
- Pour les dépenses à **caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme** ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'ouverture anticipée des crédits d'investissement détaillés dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL			
Operations	Nat.	Budgété 2020	25%
ACCESSIBILITE (19)	2313	70 178,00 €	17 544,50 €
	2315	160 000,00 €	40 000,00 €
		230 178,00 €	57 544,50 €
EDIFICES PROTEGES (21)	2031	20 000,00 €	5 000,00 €
	2313	140 454,00 €	35 113,50 €
		160 454,00 €	40 113,50 €
ESPACE PUBLIC (15)	2031	280 000,00 €	70 000,00 €
	2033	483,26 €	120,82 €
	204132	391 080,00 €	97 770,00 €
	2128	25 000,00 €	6 250,00 €
	2152	3 850,61 €	962,65 €
	21534	224 516,74 €	56 129,19 €
	2188	14 000,00 €	3 500,00 €
	2312	50 208,00 €	12 552,00 €
	2315	616 240,39 €	154 060,10 €
		1 605 379,00 €	401 344,75 €
ETUDES URBAINES (20)	202	31 650,00 €	7 912,50 €
	2031	110 000,00 €	27 500,00 €
	2312	6 500,00 €	1 625,00 €
		148 150,00 €	37 037,50 €
AFFAIRES FONCIERES (18)	2031	1 500,00 €	375,00 €
	2033	1 000,00 €	250,00 €
	2111	2 500,00 €	625,00 €
	2112	475 500,00 €	118 875,00 €
		480 500,00 €	120 125,00 €
INFORMATIQUE (12)	2041512	47 000,00 €	11 750,00 €
	2051	162 363,80 €	40 590,95 €
	2183	98 783,20 €	24 695,80 €
		308 147,00 €	77 036,75 €
MATRIEL ET MOBILIER (13)	2152	30 000,00 €	7 500,00 €
	21578	16 000,00 €	4 000,00 €
	2158	97 950,00 €	24 487,50 €
	2162	6 000,00 €	1 500,00 €



	2183	16 106,00 €	4 026,50 €
	2184	52 500,00 €	13 125,00 €
	2188	251 958,80 €	62 989,70 €
	2316	255 000,00 €	63 750,00 €
		725 514,80 €	181 378,70 €
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES (15)	2031	30 000,00 €	7 500,00 €
	21568	10 000,00 €	2 500,00 €
	2188	25 000,00 €	6 250,00 €
	2313	228 000,00 €	57 000,00 €
		293 000,00 €	73 250,00 €
RISQUES NATURELS (23)	2031	71 100,00 €	17 775,00 €
	2313	280 000,00 €	70 000,00 €
		351 100,00 €	87 775,00 €
TRAVAUX BATIMENTS (16)	2158	20 000,00 €	5 000,00 €
	2313	2 177 528,20 €	544 382,05 €
		2 197 528,20 €	549 382,05 €
VEHICULE (11)	2182	250 000,00 €	62 500,00 €
TOTAL		6 749 951,00 €	1 687 487,75 €



BUDGET GOLF			
Chap.	Nat.	Budgété 2020	25%
21	2188	45 000,00 €	11 250,00 €
23	2313	133 000,00 €	33 250,00 €
TOTAL		178 000,00 €	44 500,00 €

Ces inscriptions budgétaires seront reprises lors du Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

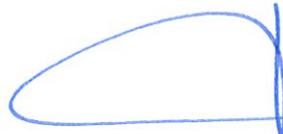
Contre l'adoption : 0

Abstention : 1 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,




Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.